



---

**Commission économique pour l'Europe****Comité du développement urbain, du logement  
et de l'aménagement du territoire****Quatre-vingt-unième session**

Genève, 6-8 octobre 2020

Points 4, 6, 9 et 10 de l'ordre du jour provisoire

**Examen de la mise en œuvre des programmes  
de travail pour 2018-2019 et pour 2020****Activités du Comité du développement urbain,  
du logement et de l'aménagement du territoire  
depuis sa quatre-vingtième session****Note du Secrétariat***Résumé*

On trouvera dans le présent document des renseignements sur les activités du Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire depuis sa quatre-vingtième session et une liste des activités proposées pour 2021.

Le Comité est invité à prendre note des informations relatives aux activités menées. Il est aussi invité à approuver la liste des activités proposées pour 2021, qui contient des informations détaillées sur toutes les activités nécessaires à l'exécution du programme de travail pour 2021 de la composante logement et aménagement du territoire du sous-programme « Logement, aménagement du territoire et population ».



## **I. Examen de de la mise en œuvre des programmes de travail pour 2018-2019 et pour 2020**

### **A. Examen et suivi de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, de la Charte de Genève sur le logement durable et d'autres accords pertinents**

1. En 2019 et 2020, le Comité a continué d'appuyer la mise en œuvre du Programme 2030, du Nouveau Programme pour les villes, de la Charte de Genève<sup>1</sup> sur le logement durable, de la Déclaration ministérielle de Genève sur le logement et le développement urbain et de la Stratégie pour le logement durable et l'aménagement du territoire dans la région de la CEE pour la période 2014-2020.

2. Des représentants du secrétariat et du Bureau du Comité ont participé aux réunions de haut niveau ci-après, où les activités du Comité à l'appui de la mise en œuvre des documents ci-dessus ont été présentées et examinées :

a) La dixième session du Forum urbain mondial (Abou Dhabi, 8-12 février 2020), à laquelle le secrétariat de la Commission économique pour l'Europe (CEE) a organisé une série de manifestations, parmi lesquelles :

i) La formation sur le thème « Gestion innovante des tours d'habitation : appliquer des stratégies de logement visant à adapter les ODD 7 et 11 et le Nouveau Programme pour les villes au contexte local », conjointement avec le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) ;

ii) La séance de réseautage sur le thème « Accélérer la transition vers la durabilité urbaine au moyen de la coopération interrégionale dans le cadre de l'ONU », en collaboration avec ONU-Habitat et d'autres commissions régionales de l'ONU ;

iii) La séance de réseautage sur le thème « Gouverner et gérer les villes intelligentes et durables », conjointement avec l'Union internationale des télécommunications (UIT) et le réseau Open and Agile Smart Cities.

b) Les réunions de l'Union européenne sur la cohésion territoriale et les questions urbaines organisées par les présidences finlandaise et croate du Conseil de l'Union européenne (Helsinki, 16 et 17 octobre 2019 ; Zagreb, 25 et 26 février 2020) ;

c) Le Forum politique de haut niveau des Nations Unies de juillet 2020 au cours duquel la CEE, en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, les commissions régionales de l'ONU et d'autres organismes des Nations Unies, a organisé la réunion intitulée « Renforcer l'action menée au niveau local pour maîtriser la pandémie et d'accélérer la mise en œuvre », et coopéré à la réunion intitulée « Stratégies innovantes pour inciter à l'action et aux résultats concernant le Programme 2030 : l'expérience des régions ».

#### **1. Promouvoir des politiques fondées sur des données factuelles pour soutenir la mise en œuvre du Programme 2030 au niveau national**

3. Le Comité a contribué activement à l'échange de données d'expérience et au renforcement des capacités des gouvernements en ce qui concerne la formulation et l'application de politiques de logement et de développement urbain reposant sur des données factuelles. Après que les « lignes directrices sur les politiques et la prise de décisions fondées sur des données factuelles en matière de logement et de développement urbain durables » ont été présentées à la quatre-vingtième session du Comité, en octobre 2019, la mise en application des lignes directrices a été engagée en organisant des ateliers nationaux de renforcement des capacités. Ces ateliers nationaux ont été organisés dans le

<sup>1</sup> Adoptée sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies (ONU).

cadre du projet relatif aux politiques fondées sur des données factuelles en matière de logement et de développement urbains durables dans certains pays en transition, financé par la dixième tranche du Compte de l'ONU pour le développement, dans les lieux ci-après<sup>2</sup> :

- a) Minsk et Grodno (Biélarus), les 10 et 11 décembre 2019 ;
- b) Bichkek (Kirghizistan), les 19 et 20 février 2020 ;
- c) Tirana (Albanie), le 18 juin 2020.

4. La coopération avec le Ministère bulgare du développement régional et des travaux publics s'est poursuivie dans le cadre du projet relatif au renforcement des moyens dont les autorités nationales et locales disposent pour élaborer et appliquer des politiques et stratégies participatives et fondées sur des données factuelles en matière de logement (onzième tranche du Compte pour le développement), réalisé par la CEE et ONU-Habitat. Du 13 au 16 janvier 2020, la CEE et ONU-Habitat ont organisé une mission technique à Sofia (Bulgarie) et ont établi un rapport contenant des recommandations visant à éclairer la politique future du Gouvernement bulgare en matière de logement social et un cadre conceptuel pour le cycle 2021-2027 du programme opérationnel de l'Union européenne « Régions en croissance ».

5. Le Comité a continué d'établir des monographies nationales sur le développement urbain, le logement et l'aménagement du territoire. En 2019, la monographie nationale concernant le Biélarus (ECE/HBP/195) a été publiée en anglais et en russe. L'établissement d'une deuxième monographie nationale concernant l'Albanie a commencé et devrait se poursuivre au cours de la période 2020-2021, sous réserve que des fonds extrabudgétaires soient disponibles.

## **2. Promouvoir des politiques fondées sur des données factuelles pour soutenir la mise en œuvre du Programme 2030 au niveau des villes**

6. Afin de promouvoir les politiques de logement et de développement urbain fondées sur des données factuelles au niveau des villes, le secrétariat du Comité a organisé :

a) Une évaluation des résultats obtenus par les villes à l'aide des indicateurs fondamentaux de performance relatifs aux villes intelligentes et durables<sup>3</sup> et l'établissement de monographies concernant les villes intelligentes et durables sur la base des évaluations effectuées ;

b) Des activités de renforcement des capacités visant à aider les villes à devenir intelligentes et durables. Ces activités ont notamment eu pour thème l'investissement dans les projets relatifs aux villes intelligentes et durables, les stratégies visant à favoriser la coordination verticale et horizontale entre les différentes institutions publiques et la participation du public.

7. En 2019 et 2020, des évaluations des indicateurs fondamentaux de performance ont été effectuées et des monographies ont été établies concernant les villes de Grodno (Biélarus) et de Nour-Soultan (Kazakhstan). Ces activités ont été menées au titre du projet « Renforcement des capacités de certains pays de la Communauté d'États indépendants (CEI) à réaliser les ODD relatifs aux villes au moyen de monographies nationales sur le développement urbain, le logement et l'aménagement du territoire et de mécanismes de financement innovants », avec l'appui financier de la Fédération de Russie.

8. L'évaluation des indicateurs fondamentaux de performance et l'établissement d'une monographie pour Bichkek (Kirghizistan) sont organisés avec l'appui du projet intitulé « Des villes intelligentes et durables pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Nouveau Programme pour les villes dans la région de la CEE » (douzième tranche du Compte pour le développement).

<sup>2</sup> Les ateliers qui devaient être organisés à Kiev (Ukraine), en avril 2020 et à Tbilissi (Géorgie), en septembre 2020, ont été annulés en raison de la pandémie de COVID-19.

<sup>3</sup> Les indicateurs fondamentaux de performance relatifs aux villes intelligentes et durables ont été élaborés par l'UIT et la CEE dans le cadre de l'initiative « Tous unis pour des villes intelligentes et durables » (U4SSC).

9. Ce projet a également permis d'appuyer l'organisation des ateliers de renforcement des capacités suivants<sup>4</sup> :

a) Un atelier national en ligne sur une boîte à outils de financement innovant pour Bichkek (Kirghizistan), le 15 mai 2020 ;

b) Un atelier national en ligne sur une boîte à outils de financement innovant pour Nour-Soultan (Kazakhstan), le 4 juin 2020 ;

c) Un atelier sous-régional en ligne sur les monographies sur les villes intelligentes et durables concernant les villes bénéficiaires du Bélarus (Grodno), du Kazakhstan (Nour-Soultan) et du Kirghizistan (Bichkek), le 27 mai 2020.

10. Les activités ont été menées dans ces trois villes selon la stratégie « Villes intelligentes et durables à financement innovant », de la CEE. Cette stratégie accompagne les villes tout au long du cycle allant de l'évaluation de la ville sur le plan de la gestion durable et intelligente, à la formulation de recommandations sur la manière de progresser dans ce domaine, et à l'appui en matière de financement innovant et d'investissement concernant des projets concrets de la ville. Les activités susmentionnées sont menées en coopération avec ONU-Habitat et en coordination avec les bureaux des coordinateurs résidents des Nations Unies et les bureaux du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) au Bélarus, au Kazakhstan et au Kirghizistan.

11. En outre, les monographies concernant quatre villes de Norvège (Alesund, Asker, Rana et Trondheim) ont été établies dans le cadre du projet « Faire progresser le développement urbain durable dans 17 villes norvégiennes », appuyé par le Gouvernement norvégien. Dans ces villes et dans d'autres villes de Norvège (17 au total), le projet en question contribue à accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 en fixant un niveau de développement durable de référence pour les villes concernées par l'évaluation ; en favorisant l'alignement des politiques et des budgets sur les ODD et les objectifs nationaux de développement durable ; en permettant une participation accrue des citoyens.

12. D'après ses travaux visant à développer l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles au niveau municipal à l'aide des indicateurs fondamentaux de performance relatifs aux villes intelligentes et durables, le Comité a constaté qu'il importe de disposer des meilleures connaissances, informations et données disponibles pour évaluer la performance des villes. Jusqu'à présent, très peu d'examen locaux volontaires ont été réalisés à partir de données et d'indicateurs, à l'instar des examens volontaires de Barcelone (Espagne), Bristol (Royaume-Uni) et Helsinki (Finlande), par exemple. Il n'existe pas de méthode type pour la réalisation des examens locaux volontaires et l'utilisation des données connexes. C'est pourquoi le Bureau du Comité a élaboré une proposition invitant le Comité à se fonder sur les indicateurs fondamentaux de performance relatifs aux villes intelligentes et durables établis dans le cadre de l'initiative U4SSC pour réaliser les examens locaux volontaires dans les villes de la région de la CEE (ECE/HBP/2020/6).

### 3. Activités des centres d'excellence de la Charte de Genève

13. La mise en œuvre de la Charte de Genève sur le logement durable a été appuyée par les travaux des centres d'excellence de la Charte. Les centres ont mené principalement les activités dont il est question ci-après.

14. Le **Centre d'excellence sur les villes intelligentes et durables**, situé à Glasgow (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), créé le 8 novembre 2017 et hébergé par le laboratoire Glasgow Urban Lab de la Glasgow School of Art avec le soutien du Conseil municipal de Glasgow :

a) A contribué à l'établissement du projet de document d'orientation sur les politiques et la prise de décisions fondées sur des données factuelles en matière de logement et de développement urbain durables, qui est en cours d'élaboration dans le cadre

<sup>4</sup> Le secrétariat du Comité organise également des réunions en ligne hebdomadaires de coordination avec les représentants des autorités locales de ces trois villes pour faire en sorte que les activités prévues soient achevées dans les délais convenus.

du programme de travail du Comité pour 2018-2019 avec l'appui du projet conjoint CEE/ONU-Habitat relatif aux politiques fondées sur des données factuelles pour le logement et le développement urbains durables dans certains pays en transition, financé par la dixième tranche du Compte pour le développement ;

b) Suite à l'organisation de l'atelier de la CEE sur la vie en ville (Glasgow, Royaume-Uni, 12 et 13 septembre 2019) qui a adopté le document intitulé « Glasgow Message: Living in the City »<sup>5</sup>, a contribué à l'élaboration d'une note de cadrage pour l'étude de la CEE intitulée « #Housing 2030: Improving Housing Affordability in the UNECE region » (#Logement 2030 : Amélioration de l'accessibilité économique des logements dans la région de la CEE).

15. Le **Centre d'excellence sur le logement durable**, situé à Tallinn (Estonie), créé le 2 mai 2017 et hébergé par l'Union estonienne des organismes gestionnaires de logements coopératifs (EKYL) :

a) À la demande du secrétariat, a élaboré un programme de formation sur la gestion des immeubles collectifs à l'intention des gestionnaires de logements dans les pays en transition (en anglais et en russe), à partir d'un programme de formation conçu en Estonie qui bénéficie d'une expérience importante de la formation des gestionnaires de logements. Ce programme de formation a été utilisé par le secrétariat pour organiser des formations sur la gestion des logements dans le cadre du projet relatif aux politiques fondées sur des données factuelles pour le logement et le développement urbains durables dans certains pays en transition, financé par la dixième tranche du Compte pour le développement ;

b) A élaboré un nouveau programme de formation sur la façon d'élaborer et de négocier un nouveau statut des associations de gestion d'appartements ainsi qu'un programme de formation d'un an sur les services de gestion des installations dans les copropriétés, dont la formation pilote devrait commencer en juillet 2020. Ce programme est soutenu par le Fonds social européen ;

c) A organisé une formation à l'intention de représentants des associations de gestion de logements ukrainiennes, à Tallinn (Estonie) et à Rakvere (Estonie). L'organisation de ces formations a été soutenue par le Ministère estonien des affaires étrangères. Ces formations ont complété les activités menées par la CEE en Ukraine dans le cadre du projet d'appui aux réformes dans le secteur du logement financé par la dixième tranche du Compte pour le développement ;

d) A dispensé une formation à un groupe d'étude biélorussien sur les systèmes estoniens de gestion de logements au cours d'un programme de formation, à Tallinn (Estonie), le 18 février 2020. Cette visite a bénéficié du soutien du Swedish International Liberal Centre ;

e) A élaboré des livrets contenant des conseils d'efficacité énergétique aux consommateurs vivant en copropriété et une brochure sur les principes de base des associations de copropriété, en estonien et en russe dans les deux cas ;

f) A présenté la Charte de Genève sur le logement durable et les activités du Centre dans le cadre de plusieurs manifestations au niveau national de l'Union estonienne des organismes gestionnaires de logements coopératifs.

16. Le **Centre d'excellence sur les villes intelligentes et durables** de Vienne (Autriche), créé le 4 octobre 2018 et hébergé par l'Organisation pour les relations économiques internationales, a élaboré un module de formation destiné au secteur privé afin de sensibiliser celui-ci au Programme 2030 et aux ODD.

<sup>5</sup> <https://www.academyofurbanism.org.uk/events/the-glasgow-conference-on-city-living/>.

17. Le **Centre d'excellence sur la transition urbaine au service des objectifs de développement durable**, situé à Trondheim (Norvège), créé le 23 août 2019 et hébergé par la municipalité de Trondheim en coopération avec l'Université norvégienne de sciences et de technologie :

a) A appuyé l'utilisation des indicateurs fondamentaux de performance relatifs aux villes intelligentes et durables pour évaluer la performance de 17 municipalités norvégiennes et favoriser leur transition vers la réalisation des ODD ;

b) A contribué à l'atelier de la CEE tenu pendant le Congrès mondial de Smart City Expo 2019 en présentant son projet d'évaluation de 17 villes norvégiennes sur le plan de la gestion intelligente et durable.

18. Le **Centre d'excellence sur les établissements humains durables et résilients**, situé à Tirana (Albanie), était en cours de restructuration en 2018, 2019 et 2020, si bien qu'aucune activité n'a eu lieu durant la période considérée. Le memorandum d'accord ayant expiré, un nouvel accord est en cours d'élaboration.

19. Outre les centres déjà en place, au moins deux nouveaux centres devraient être créés en 2020 : l'un à Genève (Suisse), qui sera hébergé par l'Université de Genève ; l'autre à Toronto (Canada), qui sera hébergé par l'Université de York<sup>6</sup>.

20. La CEE coopère déjà avec l'Université de Genève à un projet commun relatif à l'utilisation de données fiables pour les politiques de logement fondées sur des données factuelles, avec le soutien financier de l'initiative genevoise Interface science-politique, et à des activités relatives aux villes intelligentes et durables.

## B. Villes intelligentes et durables

### Mise en œuvre de l'initiative « Tous unis pour des villes intelligentes et durables »

21. L'initiative U4SSC est un projet mondial visant à aider des villes du monde entier à devenir plus intelligentes et durables. Elle est coordonnée par l'UIT, la CEE et ONU-Habitat, avec le soutien de 14 autres organismes et programmes des Nations Unies. Son rôle consiste à élaborer des orientations stratégiques et des outils de mesure pour aider les villes à réaliser les ODD.

22. Dans le cadre de l'initiative U4SSC, le secrétariat du Comité :

a) A réalisé des évaluations de la performance des villes à l'aide des indicateurs fondamentaux de performance relatifs aux villes intelligentes et durables, et établi des monographies de ville comme il est indiqué aux paragraphes 8, 9 et 11 ;

b) A coordonné l'élaboration d'une publication intitulée « Guide to Circular Cities » (guide d'économie urbaine circulaire)<sup>7</sup>. Ce guide contient un cadre de mise en place d'une économie urbaine circulaire, conçu pour améliorer la circularité dans les villes et aider les acteurs concernés à prendre des mesures d'économie circulaire. Dix-sept études de cas ont été réalisées pour illustrer l'application du guide. Le guide a été publié par l'UIT en mai 2020 ;

c) A élaboré les « lignes directrices sur les outils et les mécanismes de financement des projets de villes intelligentes et durables ». Ces lignes directrices offrent aux autorités municipales des recommandations pratiques sur la conception de projets qui soient d'une compréhension aisée et soient attractifs pour les investisseurs potentiels. Elles précisent aussi quels sont les différents types d'investisseurs qui existent et comment leur rendre attractif un projet de développement urbain durable. Le résumé de ces lignes directrices figure dans le document ECE/HBP/2020/4 et le projet de publication complet dans le document ECE/HBP/2020/INF.3 ;

<sup>6</sup> <http://www.unece.org/housing-and-land-management/housingcharter/geneva-un-charter-centres.html>.

<sup>7</sup> La CEE sait gré à M. Okan Geray, conseiller en planification stratégique de Smart Dubai, du rôle prépondérant qu'il a joué dans cette étude.

d) A organisé des réunions du groupe thématique de l'initiative U4SSC chargé de la question du relèvement économique dans les villes et du renforcement de la résilience urbaine dans le contexte de la pandémie de COVID-19 ;

e) A pris part à des manifestations visant à diffuser des informations sur l'initiative U4SSC, parmi lesquelles la neuvième semaine Normes vertes (Valence, Espagne, 1<sup>er</sup>-4 octobre 2019) ; la manifestation parallèle sur le transport urbain, au Congrès mondial Smart City Expo (Barcelone, 21 novembre 2019) ; la séance de réseautage sur le thème « Gouverner et gérer des villes intelligentes et durables », à la dixième session du Forum urbain mondial (Abou-Dhabi, 8-12 février 2020).

23. Compte tenu de l'absence de procédure officielle pour l'évaluation de la performance des villes selon les indicateurs fondamentaux de performance relatifs aux villes intelligentes et durables, le secrétariat du Comité a élaboré la version préliminaire du « Protocole de la CEE pour l'évaluation de la performance des villes d'après les indicateurs fondamentaux de performance relatifs aux villes intelligentes et durables ». Le projet de protocole (ECE/HBP/2020/5) a été examiné par le Bureau du Comité qui le transmet au Comité pour approbation.

## C. Logement abordable, convenable, salubre, sûr et économe en énergie

### 1. Publications de documents d'orientation visant à favoriser l'accès de tous à un logement convenable, sûr et abordable

24. Pour soutenir l'application de la Charte de Genève sur le logement durable et la réalisation de l'ODD 11, en particulier de sa cible 11.1, « **Assurer** l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable... », le Comité a élaboré les publications ci-après :

a) « Guidelines on the Management and Ownership of Condominium Housing » (ECE/HBP/198)<sup>8</sup> (Lignes directrices sur la gestion et l'appropriation des logements en copropriété), élaborées par le Groupe consultatif du marché immobilier du Comité en 2019 ;

b) Directives pour la régularisation des constructions informelles, établies par le Bureau du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers et l'Équipe spéciale de la propriété et du logement de la Fédération internationale des géomètres (FIG) ;

c) Enquête sur les coûts d'enregistrement et de transfert des biens immobiliers et des hypothèques dans la région de la CEE. Cette publication présente les résultats d'une étude réalisée par le Groupe de travail sur une évaluation comparative des pratiques en matière d'administration des biens fonciers, concernant les coûts d'enregistrement ou de transfert des biens immobiliers et d'inscription hypothécaire dans la région de la CEE.

### 2. Étude « #Logement 2030 : Améliorer l'abordabilité du logement dans la région de la CEE »

25. Le Comité a entrepris une étude sur l'abordabilité du logement dans la région de la CEE. Cette étude est réalisée en coopération avec Housing Europe, ONU-Habitat et d'autres partenaires. Elle a pour objet :

a) D'examiner les problèmes d'abordabilité du logement et l'état actuel des politiques visant à améliorer l'abordabilité du logement dans la région de la CEE ;

b) De faciliter l'échange et la diffusion de « bonnes pratiques » s'agissant d'améliorer l'abordabilité du logement parmi les pays et les villes de la région de la CEE ;

<sup>8</sup> Ces lignes directrices s'inspirent de publications antérieures du Comité sur les établissements informels : « Self-Made Cities: In Search of Sustainable Solutions for Informal Settlements » (2009) et « Formalizing the Informal: Challenges and Opportunities of Informal Settlements in South-East Europe » (2015).

c) De repérer les besoins des décideurs pour développer l'élaboration et l'application de politiques consacrées à l'abordabilité du logement.

26. L'étude porte sur les quatre domaines suivants : l'administration et la réglementation du logement ; l'accès au financement et à l'aide financière ; l'accès aux terrains et l'offre de terrains pour la construction de logements ; la construction et la rénovation climatiquement neutres de logements. L'étude aborde aussi les conséquences de la pandémie de COVID-19 pour le secteur du logement et souligne pour les quatre domaines précités des bonnes pratiques propres à améliorer l'abordabilité et le caractère durable à long terme du logement.

27. En 2019 et 2020, un comité directeur et un groupe d'experts ont été créés pour rédiger le rapport de l'étude. Le 20 mai 2020, un atelier en ligne sur le thème « Accès aux terrains et offre de terrains pour la construction de logements » a été organisé. Un deuxième atelier en ligne, sur le thème « Le logement de demain : vers des logements et des quartiers durables dans la région de la Méditerranée », a été organisé le 17 septembre 2020 en coopération avec le Gouvernement maltais et l'Union pour la Méditerranée.

28. Une enquête a été menée auprès des États membres de la CEE au cours de l'été 2020 aux fins de recueillir des renseignements sur les problèmes d'abordabilité du logement dans les pays et les villes de la région de la CEE et en vue de concevoir des solutions, des outils, des mesures et instruments utiles et de permettre l'échange de bonnes pratiques. Les résultats de cette enquête seront présentés à la quatre-vingt-unième session du Comité. Le rapport de l'étude sera achevé en 2021 et proposera un inventaire des bonnes pratiques établi à partir des échanges des ateliers d'étude et des réponses des États membres de la CEE à l'enquête de 2020.

29. Les travaux relatifs au projet de publication intitulé (Le logement destiné aux migrants et aux réfugiés dans la région de la CEE : difficultés et pratiques) se sont poursuivis en 2019. Ce projet de publication comporte les résultats d'une étude visant à présenter des recommandations sur le logement des migrants et des réfugiés à leur arrivée dans le pays à partir d'une analyse des pratiques innovantes qui ont été relevées, d'un examen approfondi de la littérature et d'entretiens avec des représentants d'administrations locales et centrales, de banques internationales, de prestataires du secteur du logement et d'organisations du tiers secteur. Après que le Comité, à sa quatre-vingtième session, tenue en octobre 2019, a examiné le projet de publication et décidé que le projet ferait l'objet d'un « examen supplémentaire dans le cadre de réunions informelles avec les missions permanentes à Genève, afin qu'un projet révisé soit soumis en temps voulu pour examen à sa quatre-vingt-unième session », une réunion consultative informelle a été organisée avec les missions permanentes à Genève le 17 décembre 2019. Étant donné que certaines questions n'ont pas encore été tranchées, des consultations supplémentaires seront organisées avant la quatre-vingt-unième session du Comité afin d'établir la version finale du projet.

### **3. Promouvoir les normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments grâce aux activités de l'Équipe spéciale conjointe des normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments**

30. Le principal résultat des activités de l'Équipe spéciale conjointe des normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments, qui réunit deux comités de la CEE – le Comité de l'énergie durable et le Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire – a été la publication intitulée « Promouvoir les normes et les technologies relatives à l'efficacité énergétique pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments ». Ce rapport comporte une analyse de l'état actuel des normes d'efficacité énergétique et de leurs lacunes, une évaluation des technologies actuelles par rapport aux normes en vigueur, un bilan des technologies utilisées actuellement dans les bâtiments par rapport aux normes en vigueur, et un inventaire des meilleures pratiques normatives et technologiques pour l'efficacité énergétique des bâtiments.



#### 4. Promouvoir les normes de protection des bâtiments contre les incendies

31. L'Alliance pour des normes internationales de protection contre les incendies a élaboré un ensemble de nouvelles normes internationales de haut niveau en matière de sécurité incendie dans les bâtiments, intitulé « International Fire Safety Standards: Common Principles » (Normes internationales de protection contre les incendies : Principes communs), la Royal Institution of Chartered Surveyors (RICS) assurant le secrétariat de l'Alliance pour l'élaboration de ces principes communs. Ces principes sont exhaustifs et couvrent tous les aspects de la sécurité incendie dans les bâtiments, de la conception à la démolition en passant par l'ingénierie, la construction, l'occupation et la gestion. Le Bureau du Comité a débattu des principes communs à ses diverses réunions et a recommandé qu'ils soient approuvés en tant que norme CEE. Les Principes communs (ECE/HBP/2020/7) et le Cadre pour l'application des Principes communs (ECE/HBP/2020/INF.8) seront présentés à la quatre-vingt-unième session du Comité.

#### 5. Activités du Groupe consultatif du marché immobilier

32. Le Groupe consultatif du marché immobilier a continué de contribuer aux travaux du Comité relatifs au logement abordable et économe en énergie, aux villes intelligentes et durables et à l'administration des biens fonciers. Le « Cadre de politique générale pour des marchés immobiliers durables » a été publié et présenté officiellement à l'occasion d'une manifestation en marge de la quatre-vingtième session du Comité, le 4 octobre 2019.

33. La principale activité du Groupe consultatif a été l'établissement d'un rapport sur l'économie collaborative dans le secteur du logement dans la région de la CEE. Cette étude devrait être achevée en 2020.

### D. Administration des biens fonciers et aménagement du territoire

34. Pour aider les États membres à améliorer l'administration des biens fonciers et l'aménagement du territoire, le Comité s'emploie à promouvoir la sécurité d'occupation et l'amélioration des cadastres et des registres fonciers, y compris les accords institutionnels concernant l'administration des biens fonciers.

35. Le Groupe de travail de l'administration des biens fonciers a organisé une conférence sur le thème du développement fondé sur le numérique pour un avenir durable en Europe de l'Est (Vrdnik, Serbie, 18-20 septembre 2019), organisée conjointement par le Groupe de travail et l'Autorité géodésique nationale, le Centre commun de recherche de la Commission européenne, la Banque mondiale, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale en Europe. Cette conférence a favorisé l'échange de bonnes pratiques en matière de transformation numérique, l'accent étant mis sur le partage et l'utilisation des données, particulièrement en ce qui concerne l'aménagement du territoire, notamment au niveau régional, les villes intelligentes et la gouvernance de l'occupation des terres en Europe de l'Est.

36. Le Groupe de travail a contribué à cette conférence et à la réunion plénière du Comité permanent du cadastre dans l'Union européenne sur la question des écosystèmes et du transfert de propriété immobilière (Helsinki, Finlande, 20 et 21 novembre 2019). À cette occasion, le Groupe de travail a présenté et débattu un projet d'étude-scénario sur l'avenir de l'administration des biens fonciers visant à promouvoir des consultations à l'échelon international et des interventions à l'échelon national, ainsi que les conclusions d'un projet d'étude sur la fraude dans l'administration des biens fonciers.

37. Le Groupe de travail a continué de contribuer activement aux travaux du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale. Dans ce contexte, il a apporté sa contribution à un cadre pour l'administration efficace des biens fonciers, élaboré par le Comité d'experts.

38. En raison de la pandémie de COVID-19, plusieurs manifestations qui devaient avoir lieu au premier semestre 2020, aux préparatifs desquelles le Groupe de travail était associé, ont été annulées ou reportées. Un atelier en ligne a été organisé à la place d'une des réunions (voir ci-après).

39. Le Groupe de travail a présenté le document intitulé « Directives pour la régularisation des constructions informelles » au cours d'un atelier commun en ligne CEE-FIG (17 juin 2020) sur le thème « Régulariser les constructions informelles pour protéger les résidents des établissements informels » pour favoriser de meilleures politiques de construction après la pandémie de COVID-19.

40. La CEE a poursuivi sa coopération avec la FIG, le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, la FAO, ONU-Habitat et le Réseau mondial des instruments fonciers (réseau GLTN) sur les questions relatives à l'aménagement du territoire. À l'invitation du groupe consultatif de recherche Prindex, initiative commune de Global Land Alliance et de Overseas Development Institute visant à mesurer la perception de la sécurité des biens, le Groupe de travail a adhéré au groupe consultatif et contribue à ses activités.

## 1. Études sur des questions liées à l'aménagement du territoire

41. Le Groupe de travail de l'administration des biens fonciers a poursuivi ses activités concernant l'élaboration d'une étude-scénario sur l'avenir de l'administration des biens fonciers visant à promouvoir des consultations à l'échelon international et des interventions à l'échelon national. À la suite du débat tenu en marge de l'atelier d'Helsinki en novembre 2019, il est prévu d'organiser des consultations sur les scénarios et de débattre des résultats d'un questionnaire d'autoévaluation lors de la douzième session du Groupe de travail en 2021.

42. L'« Enquête sur les coûts d'enregistrement et de transfert des biens immobiliers et des hypothèques dans la région de la CEE » a été achevée et publiée en ligne en décembre 2019. De même, les « Directives pour la régularisation des constructions informelles », élaborées conjointement avec la FIG, ont été publiées en décembre 2019.

43. L'Étude sur les problèmes que pose la fraude aux institutions chargées de l'administration des biens fonciers (juillet 2011) a été actualisée et une nouvelle version a été élaborée. La publication révisée sera illustrée par des études de cas et publiée ensuite en ligne.

44. En collaboration avec la Commission 7 de la FIG, la publication « Principes directeurs concernant les partenariats public-privé dans l'administration des biens fonciers » (octobre 2005) sera actualisée et révisée à partir des données d'expérience et des meilleures pratiques en matière de partenariats public-privé dans l'administration des biens fonciers. Une enquête a été réalisée sur le sujet et a été diffusée aux coordonnateurs du Groupe de travail.

## 2. Équipes spéciales du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers

45. Le Groupe de travail de l'administration des biens fonciers a mené ses activités avec le soutien de ses équipes spéciales :

- a) L'Équipe spéciale sur la diffusion et la promotion ;
- b) L'Équipe spéciale sur les perspectives en termes d'administration des biens fonciers ;
- c) L'Équipe spéciale sur la fraude dans l'administration des biens fonciers ;
- d) L'Équipe spéciale sur les partenariats public-privé dans l'administration des biens fonciers.

## II. Activités de coopération technique

46. Le projet relatif aux politiques fondées sur des données factuelles pour le logement et le développement urbains durables dans certains pays en transition, financé par la dixième tranche du Compte pour le développement, a été mis en œuvre en collaboration avec ONU-Habitat.

47. Le projet relatif au renforcement des politiques et stratégies participatives et fondées sur des données factuelles en matière de logement, financé par la onzième tranche du Compte pour le développement, est en cours d'exécution, en collaboration avec ONU-Habitat. Ce projet porte notamment sur une coopération avec le Ministère bulgare du développement régional aux fins de l'examen du projet de stratégie nationale en matière de logement, entre autres documents. Des renseignements concernant les activités de ce projet figurent au paragraphe 7 du présent document.

48. Le projet intitulé « Des villes intelligentes et durables pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Nouveau Programme pour les villes dans la région de la CEE », financé par la douzième tranche du Compte pour le développement, est mené conjointement avec ONU-Habitat. Les villes pilotes de ce projet sont Grodno (Belarus), Nour-Soultan (Kazakhstan), Bichkek (Kirghizistan), Tbilissi (Géorgie) et Podgorica (Monténégro). On trouvera des renseignements sur les activités menées dans ce cadre aux paragraphes 6, 7, 8 et 9 du présent document. Un autre projet financé par la douzième tranche du Compte pour le développement, sur le thème « Coopération interrégionale en vue de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes », appuie les activités relatives à l'évaluation des indicateurs fondamentaux de performance et aux modes de financement novateurs dans la ville d'Almaty (Kazakhstan). À Almaty, la CEE travaille en collaboration avec ONU-Habitat et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP).

49. En juillet 2020, la CEE, en coopération avec d'autres commissions régionales, ONU-Habitat et le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), a engagé le projet intitulé « Relèvement économique et financier et renforcement de la résilience dans les villes dans le contexte de la pandémie de COVID-19 », financé au moyen de fonds résiduels de la treizième tranche du Compte pour le développement. Ce projet sera réalisé dans 15 villes du monde, notamment à Tirana (Albanie), Bichkek (Kirghizistan) et Kharkiv (Ukraine).

50. Dans le cadre du Programme régional de coopération technique de la CEE, des fonctionnaires et des experts ont bénéficié d'une aide financière destinée à couvrir leurs frais de voyage pour participer à :

- a) Un atelier organisé conjointement avec la CESAP sur le thème « Prévoir une urbanisation durable : appui à la planification d'infrastructures durables dans les villes », à Bichkek, les 20 et 21 février 2020 ;
- b) La cartographie de cinq des 47 établissements informels de Bichkek, visant à aider le Gouvernement kirghize à relever les défis liés à la COVID-19 dans les établissements informels de Bichkek ;
- c) L'élaboration de supports de formation pour la table ronde en ligne sur les modes de financement innovant de l'urbanisme à Almaty.

## III. Coopération avec d'autres sous-programmes de la Commission économique pour l'Europe

51. Le Comité a continué de coopérer, particulièrement au sujet de la réalisation du Programme 2030, avec les sous-programmes de la CEE suivants : Environnement, Transports, Statistiques, Coopération et intégration économiques, Énergie durable et Bois et forêts, au titre des quatre thèmes communs de la CEE, qui sont :

- a) Gestion durable des ressources naturelles ;

- b) Villes intelligentes et durables pour tous les âges ;
- c) Mobilité durable et connectivité intelligente ;
- d) Mesure et suivi des ODD.

52. Dans le cadre du thème commun « Villes intelligentes et durables pour tous les âges » de la CEE, le secrétariat du Comité a coordonné l'élaboration de la publication intitulée « Villes intelligentes et durables à dimension humaine : Des politiques convergentes pour un avenir prospère, écoresponsable et offrant une bonne qualité de vie », dont le résumé figure dans le document ECE/HBP/2020/12.

53. Le Comité a coopéré régulièrement avec le Comité de l'énergie durable au sujet de l'efficacité énergétique des bâtiments. Les deux Comités encadrent les activités de l'Équipe spéciale conjointe des normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments.

#### IV. Coopération avec d'autres organisations internationales

54. Une coopération régulière entre les cinq commissions régionales de l'ONU et ONU-Habitat est organisée dans le cadre de deux projets : « Coopération interrégionale en vue de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes », financé par la douzième tranche du Compte pour le développement, et « Relèvement économique et financier et renforcement de la résilience dans les villes dans le contexte de la pandémie de COVID-19 », financé au moyen de fonds résiduels de la treizième tranche du Compte pour le développement. Le FENU est également partenaire du projet financé par la treizième tranche du Compte pour le développement.

55. Le Comité collabore avec ONU-Habitat, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Housing Europe, le Forum économique mondial, Cités et Gouvernements locaux unis, la Commission européenne, Eurocities et bon nombre d'autres réseaux paneuropéens au sujet de questions relatives au logement salubre et abordable. La table ronde centrée sur l'ODD 11, qui a eu lieu le 1<sup>er</sup> octobre 2019 à Genève, a été l'occasion d'échanger des vues sur les synergies et la coopération du Comité avec ses organisations partenaires et de prévoir des manifestations et des projets communs. La table ronde de 2020 sera organisée le 5 octobre 2020 en coopération avec Geneva Cities Hub, parallèlement au Forum des maires et à la quatre-vingt-unième session du Comité.

56. Le Comité continue de coopérer avec l'UIT, 15 autres organismes des Nations Unies, l'Organisation pour les relations économiques internationales, les bureaux du PNUD en Arménie et en Ukraine et d'autres parties prenantes dans le cadre des réunions et des réalisations de l'initiative mondiale « Tous unis pour des villes intelligentes et durables », y compris les Directives sur les outils et les mécanismes de financement des projets de villes intelligentes et durables et les Directives sur les stratégies en matière d'économie urbaine circulaire.

57. Le secrétariat du Comité continue, dans le cadre de ses activités de coopération technique, de coopérer avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), ONU-Habitat et d'autres organisations qui se sont engagées en faveur du Programme pour des politiques urbaines nationales. Il a participé à la vingt-troisième session du Groupe de travail sur la politique urbaine de l'OCDE, qui s'est tenue à Paris le 16 avril 2018.

58. En application du mémorandum d'accord sur l'administration des biens fonciers et l'aménagement du territoire conclu avec la FAO, le Groupe de travail de l'administration des biens fonciers collabore avec cette organisation dans le cadre d'un plan de coopération semestriel, ainsi qu'avec la Banque mondiale et le Centre commun de recherche de la Commission européenne. Le Groupe de travail collabore régulièrement à l'organisation de manifestations conjointes et à la réalisation d'études avec d'autres organisations internationales compétentes en matière d'administration des biens fonciers présentes dans la région de la CEE, dont ONU-Habitat, l'initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, l'initiative Infrastructure d'information

géographique dans la Communauté européenne de l'UE, le Service européen d'information foncière et EuroGeographics, entre autres.

## **V. Principales activités prévues pour 2020-2021**

### **A. Promouvoir la gouvernance à plusieurs niveaux en organisant le Forum des maires de la CEE en 2020 : renforcer la résilience des villes face à la COVID-19**

59. Dans le prolongement des débats de la Journée des villes organisée par la CEE en avril 2019, le Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire a décidé d'organiser le Forum des maires en 2020 et 2021.

60. Au moment où la nouvelle maladie à coronavirus (COVID-19) continue de se propager dans la région de la CEE, les autorités locales sont en première ligne pour riposter à cette pandémie sans précédent. Dans le but d'amplifier les solutions locales, la CEE réunira, le 6 octobre 2020, des maires d'Europe, d'Amérique du Nord, d'Asie centrale et du Caucase en vue de renforcer la résilience des villes aux situations d'urgence, notamment à la COVID-19. Le Forum des maires de 2020 se tiendra au Palais des Nations, à Genève, sous la forme d'une réunion hybride à laquelle il sera possible de participer en ligne. Le thème du Forum de 2020 est « L'action des villes pour un avenir résilient : Renforcer l'état de préparation et la capacité d'intervention des autorités locales face aux situations d'urgence et aux conséquences des catastrophes et des changements climatiques ». Le Forum adressera au Comité des recommandations sur la réponse à apporter aux problèmes rencontrés par les autorités locales de la région, qui l'aideront à définir ses priorités et ses activités. Un portail en ligne sera créé en vue du Forum pour aider les maires à organiser l'échange de données d'expérience et de bonnes pratiques à propos de la question du consensus économique et social en période de pandémie et de l'amélioration de la résilience des villes.

61. Avant le Forum, le 5 octobre 2020, la table ronde centrée sur l'ODD 11 (Journée de l'ODD 11) sera organisée en coopération avec Geneva Cities Hub. Cette table ronde réunira des partenaires et des acteurs clés des organismes des Nations Unies, des réseaux de villes et des organisations non gouvernementales (ONG) pour un dialogue technique sur les questions les plus urgentes en matière de durabilité des villes. L'organisation de la Journée de l'ODD 11 contribuera à renforcer la coopération avec les autres organismes des Nations Unies et les réseaux de villes.

### **B. Aider les autorités nationales et locales de la région de la Commission économique pour l'Europe à concevoir et mener leurs interventions immédiates et à élaborer des plans de relèvement face à la pandémie de COVID-19**

62. Face aux répercussions de la pandémie de COVID-19, dont les villes constituent le principal foyer de transmission, le Comité soutiendra les efforts des autorités nationales et locales de toute la région de la CEE pour concevoir et mener leurs interventions immédiates et élaborer des plans de relèvement pour surmonter la pandémie. Dans le cadre du projet « Relèvement économique et financier et renforcement de la résilience dans les villes dans le contexte de la pandémie de COVID-19 », le secrétariat du Comité soutiendra les activités ci-après :

a) Élaboration d'une série d'études et de documents d'orientation : (Inventaire mondial de pratiques pour le redressement économique et financier à l'échelon local), « Principes directeurs et pratiques pour le redressement économique et financier et le renforcement de la résilience dans les villes » et « Guide technique pour le redressement économique et financier et la reconstruction dans les villes » ;

b) Organisation d'activités de renforcement des capacités aux échelons mondial et régional au profit des autorités locales ;

c) Appui aux autorités locales de trois villes pilotes – Bichkek (Kirghizistan), Kharkiv (Ukraine) et Tirana (Albanie) – consistant à mener une évaluation approfondie des conséquences économiques et financières de la pandémie de COVID-19 et à définir des plans locaux pour le redressement économique et financier et la reconstruction.

63. La CEE étudiera la possibilité d'associer davantage de pays à ce type d'activités et recherchera des fonds supplémentaires pour l'exécution de ce projet important. Le projet en question sera une contribution en matière de planification, à l'échelon municipal pour que les villes deviennent plus résilientes, et à l'échelon des autorités locales afin de pouvoir mieux faire face à des chocs comme celui de la pandémie de COVID-19.

64. Les activités de plusieurs projets d'assistance technique exécutés par le secrétariat seront adaptées pour soutenir le redressement économique après la pandémie dans les pays en transition. Deux projets financés par la douzième tranche du Compte pour le développement, « Coopération interrégionale en vue de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes » et « Des villes intelligentes et durables pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Nouveau Programme pour les villes dans la région de la CEE », prévoient des activités visant à aider les autorités nationales et municipales du Bélarus, de la Géorgie, du Kazakhstan, du Kirghizistan et du Monténégro à remédier aux conséquences sociales et économiques de la pandémie. Le premier sera mis en application conjointement par les cinq commissions régionales de l'ONU et ONU-Habitat à partir du printemps à Almaty (Kazakhstan), qui en est la ville pilote. Le second est exécuté par le Groupe du logement et de l'aménagement du territoire et plusieurs divisions, au titre du thème commun de la CEE sur les villes, conjointement avec ONU-Habitat. À l'instar d'autres activités prévues pour la période 2020-2021, ces projets aboutiront à des propositions visant à remédier à certaines des conséquences de la pandémie et à des conseils sur les moyens de dégager des ressources de financement pour des investissements d'infrastructure et d'autres projets visant à promouvoir un développement économique et social plus résilient.

## **C. Examen et suivi de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, de la Charte de Genève sur le logement durable et d'autres instruments pertinents**

### **1. Promouvoir des politiques fondées sur des données factuelles pour soutenir la mise en œuvre du Programme 2030 au niveau des villes**

65. Le Comité poursuivra ses activités visant à promouvoir des politiques de logement et de développement urbain reposant sur des données factuelles au niveau municipal en évaluant la performance des villes au moyen des indicateurs fondamentaux de performance relatifs aux villes intelligentes et durables, en établissant des monographies de ville à partir des évaluations, et en menant des activités de renforcement des capacités pour aider les villes à devenir intelligentes et durables. En 2020-2021, des activités d'évaluation par les indicateurs de performance et d'établissement de monographies seront menées pour les villes d'Almaty et de Nour-Soultan (Kazakhstan), de Bichkek (Kirghizistan) et de Podgorica (Monténégro) ; elles relèveront du projet intitulé « Des villes intelligentes et durables pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Nouveau Programme pour les villes dans la région de la CEE » (douzième tranche du Compte pour le développement).

66. L'établissement de monographies sur les villes intelligentes et durables sera achevé en 2021 pour 17 villes de Norvège dans le cadre du projet « Faire progresser le développement urbain durable dans 17 villes norvégiennes », soutenu par le Gouvernement norvégien. Des renseignements sur ces villes et les meilleures pratiques qu'elles ont adoptées pour accélérer la réalisation des ODD et promouvoir l'alignement des politiques et des budgets municipaux sur les ODD seront diffusés largement dans la région de la CEE.

## 2. Activités des centres de la Charte de Genève pour le logement durable

67. En ce qui concerne le réseau de centres d'excellence, le secrétariat continuera d'appliquer les recommandations issues de l'évaluation pour améliorer l'efficacité globale du fonctionnement des centres. Il s'emploiera à cet égard à renforcer les caractéristiques de réseau des centres en créant un espace commun en ligne destiné à l'échange de renseignements et en organisant des réunions semestrielles (virtuelles ou physiques) et en favorisant l'échange de bonnes pratiques entre les centres. En outre, il est prévu de réfléchir à la possibilité d'activités communes de collecte de fonds.

68. Pour 2020, les centres actuels devraient mener leurs activités propres, à savoir :

a) Le Centre d'excellence sur les villes intelligentes et durables, situé à Glasgow (Royaume-Uni), appuiera l'organisation de l'atelier en ligne sur le thème « Changements climatiques, environnement et santé : quelles conséquences pour l'abordabilité du logement ? » (9 novembre 2020) dans le cadre de l'initiative « #Logement 2030 : Améliorer l'abordabilité du logement dans la région de la CEE » menée par Housing Europe, le Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire et ONU-Habitat ;

b) Le Centre d'excellence sur le logement durable, situé à Tallinn (Estonie), réalisera des séances de formation à l'intention des gestionnaires de logements des pays en transition en fonction des demandes adressées par les pays au secrétariat du Comité ;

c) Le Centre d'excellence sur les villes intelligentes et durables, situé à Vienne (Autriche), en collaboration avec le Centre d'excellence de Trondheim (Norvège), mettra en place un site Web de réseautage à l'adresse : <http://learningsociety.net> pour relier les responsables municipaux au secteur privé sur le sujet des villes intelligentes ;

d) Le Centre d'excellence sur la transition urbaine au service des objectifs de développement durable, situé à Trondheim (Norvège), continuera d'évaluer la performance de 17 municipalités norvégiennes d'après les indicateurs fondamentaux de performance pour les villes intelligentes et durables. En outre, le Centre prévoit un essai pilote sur la mise en place d'examen locaux volontaires pour mesurer les progrès accomplis au regard des 17 ODD dans plusieurs villes norvégiennes, à partir des indicateurs fondamentaux de performance relatifs aux villes intelligentes et durables.

69. Un plan d'activité détaillé des centres d'excellence sera communiqué à l'issue de la réunion annuelle des centres qui doit avoir lieu en septembre 2020, avant la session du Comité.

## 3. Observatoire régional des ODD liés aux villes

70. La CEE compte créer un observatoire régional des ODD liés aux villes, sous la forme d'une plateforme en ligne. Les activités menées en 2020 pour mettre en place le centre auront pour objet :

a) D'élaborer une série d'outils de formation en ligne sur les données et les connaissances nécessaires à l'évaluation des progrès accomplis dans les ODD, et sur les politiques fondées sur des données factuelles en matière de logement, de développement urbain et d'aménagement du territoire ;

b) De diffuser les résultats des activités du Comité.

71. Dans le cadre de son Académie en ligne, la CEE proposera une série de conférences en ligne d'experts de la CEE, issus de gouvernements, du monde universitaire et d'organisations partenaires. Les activités de l'Académie en ligne seront promues à l'aide des médias sociaux.

## D. Villes intelligentes et durables

### 1. Mise en œuvre de l'initiative « Tous unis pour des villes intelligentes et durables »

72. Le secrétariat du Comité poursuivra les travaux qu'il a déjà engagés en 2020 concernant l'évaluation de la performance des villes, et les activités de renforcement des capacités visant à promouvoir les politiques fondées sur des données factuelles et à appliquer des modalités de financement innovantes auprès des villes de Grodno (Biélarus), Almaty et Nour-Soultan (Kazakhstan), Bichkek (Kirghizstan), Tbilissi (Géorgie) et Podgorica (Monténégro).

73. Le secrétariat du Comité dirigera les travaux des groupes thématiques « Redressement économique des villes et renforcement de la résilience urbaine dans le contexte de la pandémie de COVID-19 » et « Outils et mécanismes de financement de projets intelligents et durables à l'échelle des villes » de l'initiative U4SSC. Des inventaires de bonnes pratiques seront établis au sein des deux groupes thématiques avec le concours des organisations partenaires de l'initiative U4SSC.

74. Des ateliers et des séances de formation seront organisés pour diffuser des renseignements sur le guide qui a été publié sur l'économie circulaire à l'échelle des villes et le cadre de mise en œuvre dont il est assorti.

### 2. Conception intégrée de l'aménagement des villes et des établissements humains

75. Il est toujours prévu qu'un atelier sous-régional sur l'aménagement du territoire et la sécurité industrielle soit organisé à Belgrade (Serbie), en octobre 2020, conjointement avec le secrétariat de la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels. D'autres manifestations régionales et nationales pourraient être organisées, et d'autres études réalisées, dans le cadre du thème commun « Villes intelligentes et durables pour tous les âges » de la CEE, en coopération avec les autres divisions concernées, sous réserve que des ressources extrabudgétaires soient disponibles.

76. Un atelier régional sur le renforcement de la résilience des villes en matière d'eau et d'assainissement sera organisé par le secrétariat du Protocole sur l'eau et la santé conjointement avec le Bureau régional de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour l'Europe à l'automne 2021. Cet atelier régional a pour objet d'aider les autorités nationales et locales à améliorer la résilience des systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement aux conséquences des changements climatiques en réunissant des spécialistes locaux de l'eau, de l'assainissement et de la santé, ainsi que de l'urbanisme et des changements climatiques.

## E. Logement abordable, convenable, salubre, sûr et économe en énergie

### 1. Étude « #Logement 2030 – Améliorer l'abordabilité du logement dans la région de la CEE »

77. Les travaux relatifs à l'étude « #Logement 2030 – Améliorer l'abordabilité du logement dans la région de la CEE » se poursuivront en coopération avec ONU-Habitat, Housing Europe, l'Union pour la Méditerranée et d'autres partenaires. Ces travaux sont soutenus par des fonds extrabudgétaires provenant des Gouvernements slovène et tchèque.

78. En 2020-2021, le secrétariat du Comité doit également :

a) Mettre en forme les résultats de l'enquête visant à recueillir les « bonnes pratiques » adoptées par les pays et les villes de la région de la CEE pour améliorer l'abordabilité du logement, qui porteront aussi bien sur le logement en location que sur le logement en propriété ;

b) Organisation d'ateliers thématiques et sous-régionaux/nationaux, dont :

i) L'atelier « Construction et rénovation climatiquement neutres de logements » devant avoir lieu à Glasgow le 9 novembre 2020 ; l'atelier sera organisé par le Centre d'excellence de la CEE à Glasgow ;



ii) L'atelier « Administration et réglementation du secteur du logement dans l'optique de l'abordabilité du logement », centré sur les problèmes d'abordabilité du logement en Europe du Sud-Est, devant avoir lieu en Slovénie en février 2021 ;

iii) L'atelier « Améliorer l'abordabilité du logement par l'accès au financement et à l'aide financière », devant avoir lieu à Sofia (Bulgarie) en avril 2021 (à confirmer).

79. Le rapport d'étude sera publié à la quatre-vingt-deuxième session du Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire, en octobre 2021, et présenté à la Réunion ministérielle qui doit avoir lieu également en octobre 2021.

80. Au cours de la Réunion ministérielle sur le développement urbain, le logement et l'aménagement du territoire, un plan d'action régional pour la région de la CEE, intitulé « #Logement 2030 : promouvoir le logement durable dans le cadre des plans de redressement et de reconstruction au lendemain de la pandémie de COVID-19 », qui reprendra les recommandations de l'étude « #Logement 2030 », devrait également être adopté.

## **2. Activités figurant au programme de l'Équipe spéciale conjointe CEE des normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments**

81. L'Équipe spéciale conjointe des normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments créera une base de données en ligne des spécialistes de l'efficacité énergétique et organisera une série de formations à l'intention des autorités nationales et régionales sur l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments par la facilitation de l'entretien, de la gestion et de la rénovation du parc de logements existant. Un plan d'activité détaillé sera établi fin 2020.

## **3. Promotion de la sécurité incendie dans les bâtiments**

82. Le Comité poursuivra sa coopération avec l'Alliance pour des normes internationales de protection contre les incendies à propos de l'application des Principes communs sur la sécurité incendie dans les bâtiments, en organisant des échanges de bonnes pratiques, des études et éventuellement des projets pilotes communs, selon qu'il conviendra.

## **4. Activités du Groupe consultatif du marché immobilier**

83. Le Groupe consultatif du marché immobilier poursuivra ses travaux sur les études en cours relatives à l'économie collaborative dans le secteur du logement et au financement du logement. Il prêtera aussi son concours aux activités du Comité concernant le logement abordable, l'efficacité énergétique des bâtiments, y compris la pauvreté énergétique, l'utilisation des terres en milieu urbain, la reconversion des friches industrielles, la revitalisation des quartiers, la reconversion des anciens bâtiments et des anciennes infrastructures, et d'autres questions relevant du mandat du Comité.

## **F. Administration des biens fonciers et aménagement du territoire**

### **Études portant sur certaines questions d'aménagement du territoire et organisation de la session du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers**

84. Pour aider les États membres à améliorer l'administration des biens fonciers et l'aménagement du territoire, le Comité s'emploiera à promouvoir la sécurité d'occupation et l'amélioration des cadastres et des registres fonciers, y compris au moyen d'accords institutionnels sur l'administration des biens fonciers. Ce module couvrira les questions de l'enregistrement des biens fonciers, de l'administration en ligne, du régime foncier, de l'information spatiale et des cadastres. L'accent sera mis sur les questions de l'innovation, du passage au numérique et du renforcement des capacités dans le domaine de l'administration des biens fonciers. Les conséquences possibles de la pandémie de COVID-19 sur le secteur foncier seront évaluées.

85. Le Groupe de travail achèvera la mise à jour de son étude sur la fraude dans les systèmes d'administration des biens fonciers, et travaillera à une mise à jour des Principes directeurs concernant les partenariats public-privé dans l'administration des biens fonciers. Le projet d'étude-scénario sur l'avenir de l'administration des biens fonciers visant à promouvoir des consultations à l'échelon international et des interventions à l'échelon national sera examiné à la douzième session du Groupe de travail au printemps 2021 et les résultats de cette consultation seront consignés dans l'étude finale qui sera achevée en 2021.

86. La CEE poursuivra également sa coopération avec la FAO, ONU-Habitat et le Réseau mondial des instruments fonciers sur les questions d'administration des biens fonciers.

87. Le Groupe de travail prévoit de tenir sa douzième session pendant la dernière semaine de mai 2021 à La Valette (Malte).

## **VI. Ressources pour l'exécution des activités du Comité en 2020-2021**

88. Une grande partie des activités décrites précédemment, en particulier les activités d'assistance technique aux pays, ne sont pas couvertes par le budget ordinaire de la CEE. Certaines des activités prévues et susmentionnées seront exécutées au moyen du budget ordinaire de la CEE, du Compte de l'ONU pour le développement, du Programme ordinaire de coopération technique et de fonds extrabudgétaires provenant des Gouvernements tchèque, norvégien, slovène et russe. Des fonds extrabudgétaires supplémentaires seront nécessaires pour exécuter les activités inscrites au programme de travail du Comité pour 2020.

---